

**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris

N° CA-33/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Convention de participation financière de Vallée Sud Habitat au FSL 2026.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026
DELIBERATION

Objet : Convention de participation financière de Vallée Sud Habitat au FSL 2026.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et Responsabilités Locales », a décentralisé la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement aux Départements précédemment piloté en partenariat avec l'Etat,

Vu la convention type liant le Département et les bailleurs qui interviennent sous la forme d'une participation fixant les modalités de participation du Bailleur au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'année 2026,

Considérant que le bailleur est membre de la commission plénière FSL, à laquelle il peut participer pour les dossiers le concernant ou s'y faire représenter, et que le règlement intérieur en vigueur prévoit que le bailleur peut être sollicité pour l'étude d'un concordat dès lors qu'une dette de loyer est supérieure à 3 500€,

Considérant que le Comité de Pilotage du PDALPD a reconduit la participation de 2026 à hauteur de 4€ par logement sur l'ensemble du parc situé dans le Département,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine la participation de 4€ par logement soit la somme de **25 072 €** sur la base de **6 268** logements au 1^{er} janvier 2025 (**4 917** sur Clamart, **1 329** sur Châtillon, **18** sur Bourg-la-Reine et **4** sur Bagneux).

Autorise la Directrice Générale à signer la convention avec le Département des Hauts-de-Seine.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale